9me ANNÉE N° 442 PARAIT LE SAMEDI 15 Juillet 1893.

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

LA POPULATION EN FRANCE

Depuis longtemps, les médecins et les statisticiens se préoccupent du faible accroissement de la population en France. Notre natalité qui, de 1882 à 1886, a été seulement de 24.6 pour mille habitants ne produit, décès déduits, qu'un accroissement de 1.19 pour mille. Ces chiffres sont réellement inquiétants et de nature à provoquer de tristes réflexions. Ils sont pourtant absolument dans la logique des choses et la conséquence toute naturelle de nos fautes et de nos préjugés sociaux. Parmi les causes de notre faible natalité il faut citer en première ligne l' épouvantable consommation d'hommes qu'ont fait les guerres de ce siècle.

Il y a bien des années, Malthus, étudiant les obstacles à l'accroissement de la population en France, disait que ce n'est que dans l'avenir que notre pays pourrait mesurer la brèche faite à sa richesse en hommes par les destructions du champ de bataille. Car ce n'est pas seulement un déficit actuel et momentané que cause une guerre, mais un déficit permanent résultant des naissances qu'elle empêche.

Aujourd'hui 1/20 au moins des individus qui auraient dû naître en 1870 et 1891 seraient mariés et auraient des enfants ; les hommes tués en Italie et en Crimée en auraient aussi, ils auraient même des petits-enfants. Toutes ces générations nous manquent et nous constaterons périodiquement leur absence à des intervalles de 20 à 25 ans.

Inversement on trouvera des accroissements correspondants aux périodes de paix.

L'Académie de médecine propose contre la dépopulation qu'elle redoute un certain nombre de remèdes. Les uns sont puérils, comme le rétablissement des tours, l'impôt sur les célibataires ou la recherche de la paternité, bien qu'il y ait quelque chose à faire dans cette voie ; les autres, sérieux, comme la protection des enfants en bas âge. A notre avis, c'est un des points les plus graves, car la mortalité enfantine est véritablement effroyable, elle constitue une des plaies et des hontes de notre civilisation. Parmi les projets les plus soutenus, il faut encore citer la liberté de tester. On prétend que les parents, de crainte de voir morceler leur héritage, s'imposent la contrainte morale préconisée par Malthus et que leur soin est de n'avoir qu'un enfant.

Il est probable que la prévoyance est pour quelque chose dans la limitation des naissances et que les parents qui peuvent élever convenablement un enfant ne se soucient pas d'en avoir un second de peur de les voir tomber dans un milieu social inférieur ; mais nous n'arrivons pas à comprendre en quoi la liberté de tester pourrait modifier ce sentiment.

Est-ce le sort de sa propriété après son décès que le père envisage ? Pas du tout, c'est celui de ses enfants : le père qui a vécu avec 10.000 fr. de rente, considère que quatre enfants qui n'auraient chacun que 2.500 fr. de rente seraient dans la misère, et il s'arrange pour que le partage n'ait pas lieu.

Combien les choses seraient différentes si le travail manuel était remis en honneur, si, au lieu de songer à faire de chaque enfant qui naît un rentier, un ingénieur, un magistrat, un professeur, un commis d'administration ou un garçon de bureau, on se disait ; il sera maçon, menuisier ou boucher, il aura son indépendance au bout de ses bras et si son pays lui est trop dur avec son industrie partout il trouvera à gagner honorablement son pain. Dès lors, plus cette réponse faite au père et qui sera faite à l'enfant lorsqu'à son tour il viendra quémander une place ne donnant même pas de quoi manger : « C'est bien difficile, il y en a tant d'inscrits avant vous ! »

C'est à notre avis, dans l'attribution d'un métier manuel aux jeunes Français qui n'ont ni les moyens ni les aptitudes nécessaire pour embrasser une profession libérale, que réside une bonne partie du problème de la population.

LÉONARD MONTUERRI.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Nouveau Préfet de Police

Le nouveau préfet de police est âgé de 45 ans, officier de la Légion d'honneur. M. Louis Lépine est trapu, de taille moyenne, la moustache noire, très brun, l'œil excessivement vif.

M. Lépine, grâce à son physique, devait passer fatalement pour un homme énergique, il l'est ; celui qui était encore, hier, préfet de Seine-et-Oise et qui, déjà, a été secrétaire général à la préfecture de police, a laissé boulevard du Palais des souvenirs nombreux de son passage.

Cette nomination ne sera pas du goût des Parisiens qu'on n'a, du reste pas consultés. M. Lozé peut partir sans regret, il laisse à sa place un homme capable de le remplacer, et le passage à tabac florira comme par le passé.

Ajoutons, à ce propos, que le gouvernement s'occupe de la police de Paris ; ce travail est activement mené. Actuellement, les agents ne sont soumis à aucun exercice ou plutôt à aucune préparation spéciale ; aussi est-il question de leur faire apprendre une sorte de théorie les préparant, dans la mesure du possible, aux divers services auxquels ils peuvent être appelés. En outre, les brigades centrales seraient conservées et composées des agents les plus instruits et les plus intelligents. Enfin, on étudie le point de savoir s'il n'y aurait pas lieu de créer, auprès du préfet de police, un fonctionnaire dont les attributions seraient celles d'un chef d'état-major, resserrant la hiérarchie entre le préfet et les agents.

Victoires à la Pyrrhus

M. Dupuy a remporté ces jours derniers un nombre infini de victoires. Mais il n'a pu conquérir que l'illusion de la force. Il a suffi que M. Peytral parlât de démissionner, pour que tout fut compromis. C'était bel et bien la dislocation du ministère. M. Dupuy eût évidemment trouvé de nouveaux collaborateurs — on trouve toujours — mais un remaniement ministériel en ce moment c'eût été plus que du gâchis.

Au surplus, M Dupuy, dont la volonté est toujours énergique, ne veut pas trop longtemps la même chose. On n'en est plus à compter les démentis qu'il s'est infligés. On ne se sera donc pas trop surpris que M. Lozé dont le tact et l'habileté viennent d'être si bien mis en relief, complète la galerie des singuliers diplomates, par qui nous avons l'avantage d'être représentés — H. M.

Les Décorations

Tous les ministères, à l'exception de ceux de l'Intérieur et du Commerce, vont publier des nominations et promotions dans la Légion d'honneur à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

Les nominations et promotions de l'Interieur et du Commerce ne seront publiées qu'en septembre.

Les Elections

Le *Temps* affirme une fois de plus, que la date des élections est fixée au 20 Août.

Palais - Bourbon

Dans sa dernière séance, la Chambre a par 256 voix contre 241, décidé la disjonction de la réforme de l'impôt des portes et fenêtres. Cette réforme sera discutée séparément.

Par 321 voix contre 210 la Chambre a décidé également la disjonction des dispositions déjà votées et relatives à la côte personnelle mobilière.

Enfin la Chambre a voté la disjonction concernant les centimes départementaux et communaux.

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Fête Nationale. — Le fête a été annoncée jeudi soir par une retraite aux flambeaux et le carillon des cloches sonnant à toute volée. L'absence de la garnison a naturellement fait supprimer du programme la revue obligatoire. La journée d'hier a été très belle ; un vent frais rafraîchissait l'atmosphère et c'est ce qui fait que le sisteronnais travailleur avait déserté la ville avant l'aube pour les travaux des champs. L'entrain n'a guère commencé que l'après-midi, mais le soir, l'animation dans les rues était très grande, une foule énorme était massée sur le Pré de foire pour voir tirer le feu d'artifice et entendre les *Touristes des Alpes* qui donnaient un concert en même temps.

A peine le bouquet était-il tiré, et la dernière note du *Chant du départ* envolée, que la foule affluait vers la place de l'Hôtel-de Ville, attirée par le bal traditionnel qui s'est prolongé assez avant dans la nuit.

———

Dans le charabia qui lui est particulier, le *citoyen* Colombon manifeste le désir de faire plus ample connaissance avec nous. Malgré le peu de charme que peut avoir une conversation avec cet *orateur*, nous lui accorderons volontier cette satisfaction, le jour où il nous aura donné les quelques renseignements que nous lui demandions dans l'article signé de notre véritable nom

SOSTHÈNE R...

———

L'abracadabrante *Union Sisteronnaise*, toujours polie, toujours de bonne foi, ayant horreur du mensonge et ne diffamant jamais personne... pas même ses anciens amis, termine un de ses articles en déclarant que *Sisteron-Journal* est aujourd'hui le plus ardent défenseur de Monsieur Latil.

Nous demandons à notre confrère de la rue Droite de vouloir bien nous indiquer le numéro du Journal où il a fait cette trouvaille. Nous l'engageons à se munir d'une forte paire de lunettes, indispensables pour opérer ces recherches dans notre collection. Dans tous les cas, comme nous ne sommes jamais de parti pris systématique et que notre indépendance est complète, nous nous réservons toujours le droit, au *Sisteron-Journal*, de blamer ce qui est mal et d'applaudir ce qui est bien, ce bien viendrait-il même de M. Mac-Adaras.

———

ETAT CIVIL

Du 6 au 12 Juillet 1893.

NAISSANCES

Fontanaroux Louise-Marie.

Julien Anthelme-Raoul-Henry.

PUBLICATION DE MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Chastel Justine, épouse Bernasconi, 44 ans.

Aude Amédé, 34 ans.

Brunet Toussaint, 61 ans.

Bonnet Gustave, 2 ans.

Gardin Jean-Claude, 65 ans.

Un mot de la fin.

On apprend au père Bridet que son fils, tambour dans un régiment de ligne, est en prison·

— Le malheureux ! qu'a-t-il pu faire ?

— Il a battu la générale, malgré l'ordre du colonel,

— Ah ! le gueux ! oser s'en prendre à la femme de son supérieur.

———

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de Mai :

173,170 versements, dont 28,064 nouveaux	26,474,491 79
96,246 remboursements, dont 22,807 pour solde.	26,056,431 00
Excédent des Remboursements	5,026,853 83

Opérations effectuées dans le département des Basses-Alpes pendant le mois de Juin:

495 versements, dont 93 nouveaux.	147,127 16
285 remboursements, dont »» pour solde . . .	99,416 69
Excédent des Versements	19,365 97

Le Directeur des Postes et des Télégraphes du département des Basses-Alpes,

CASTAING.

———

Marché d'Aix

du 13 Juillet 1893.

Bœufs limousins	1 43	à	1 47
Gris	1 30	à	1 35
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	» »»	à	» »»
Moutons africains	1 35	à	1 37
Réserve	1 35	à	1 40
Moutons de Gap	» »»	à	» »»
Moutons de Barcelonete	» »»	à	» »»
Russes	» »»	à	» »»

———

Le Bal des Quatr'-z'-Arts

Le compte rendu complet des poursuites intentées contre le bal de Quatr'-z'-Arts. ainsi que les curieuses plaidoiries des avocats défenseurs Mes Lagasse et Jean Bataille, ont été reproduits in-extenso dans le *Courrier Français* daté du 25 Juin, qu'on peut se procurer dans tous les Kiosques, librairies et gares, ou aux bureaux du journal, 14 rue séguier, à Paris.

Le Congo nous le savons,
Est le meilleur des savons.

« Sisteron-Journal » à Marseille

Chez M. GAUCHON

Kiosque de l'Alcazar, Cours Belzunce

A AIX, chez M. César Martinet cours Mirabeau.

A DIGNE, chez M. Grouillet, marchand de Journaux.

La Moisson.

Voici Juillet ! . . . Dans la campagne
Entendez quel joyeux réveil !
Un premier rayon de soleil
Dore le haut de la montagne ;
Les blés d'or inclinent leur front
Aux légers soupirs de la brise ;
De la plaine au faite du mont,
Partout la gaîté s'entronise.

* * *

Voyez là bas, sur le chemin,
Les moissonneurs, faucille en main,
Les lieuses, poing sur la hanche,
Les joues barbouillées de carmin,
En jupe courte et veste blanche,
Aux frais minois malicieux,
Au franc sourire gracieux
Reflétant la bonté de l'âme,
Le courage laborieux
Et d'amour pur la douce flamme ! . . .
Ils vont tous, robustes, altiers,
Partout où la moisson réclame,
Dresser moyettes et gerbiers.

* * *

Ils sont aux champs, l'œuvre commence ;
La faux grince, abat les épis,
Fait la javelle aux longs replis,
Prépare aux greniers l'abondance.
Le soleil monte : ses rayons
Ruissellent brûlants sur les chaumes ;
L'eau coule des têtes des hommes,
Faisant trace sur les sillons ! . . .
Sur les beaux bras nus des lieuses,
Coule un sang pur et généreux !
Ah ! les gerbes sont épineuses !
Qu'importe ?... on chante, on est heureux !
Dans les airs, les voix argentines,
Par groupes montent vers les cieux :
C'est l'hymne aux clémences divines,
Ce sont des mercis au Bon Dieu ! . . .

* * *

Bientôt la cloche carillone.
Il est midi : sous le bosquet,
A l'ombre, mousse un vin clairet
Que d'eau fraiche l'on additionne,
La soupe fume, on se refait.
Si la victuaille foisonne,
Autant abonde l'appétit.
Après ce bienfaisant répit,
De nouveau la troupe s'ordonne.

* * *

Honneur a toi, gai moissonneur.
Hourra ! cent fois à ta vaillance !
Gloire à ta courageuse ardeur,
Qui te soutient sans défaillance !
Vive mille ans le travailleur !
Vivent les paysans de France !

MIMOSA.

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 12 Juillet 1893.

Transactions restreintes et tassement des cours sur la plupart des valeurs. Londres est lourd, Vienne et Berlin sans affaires. Cependant le 3 o/o clôture à 97.67, soit 2 Ces de hausse sur la veille ; le 4 1/2 fait 106 70.

Nouvelle chute de l'Italien à 88.92 ; l'Extérieure est offerte à 62 25/32.

Grand calme sur le marché des Etablissements de Crédit. Le Crédit Foncier cote 957,50 à terme et 960 au comptant. Le Crédit Lyonnais se traite à 765 ; la Société Générale est ferme entre 469 et 470. L'action des Immeubles de France oscille autour du pair.

Les actions du Comptoir National d'Escompte sont demandées à 487.50. Les agences de la Société à Sidney et Melbourne y acquièrent une situation d'autant plus prépondérante que les banques australiennes ont vu leur crédit plus atteint par la crise récente ; la grande importation des laines pour les départemeni du Nord, de la Marne et du Tarn semble devoir se concentrer entre ses mains.

La Société Niçoise de Transports maritimes va très probablement profiter de la subvention postale pour le service rapide entre Nice et la Corse ; elle n'attend que ce moment pour l'exécution de son vaste programme en ce qui concerne la création de lignes nouvelles, spécialement entre Marseille d'une part, Cagliari de l'autre et Tunis dont le port vient d'être inauguré.

Les obligations des Cales de Radoub et Corderies parisiennes sont recherchées à 431,25 ; à ce cours, en offet, elles constituent un placement avantageux pouvant contribuer à élever la moyenne d'un portefeuille.

Les Chemins Economiques sont à 422.

ÉTUDE
de
Me L. GASSIER avocat-avoué
à Sisteron, (Basses-Alpes).
SUCCESSEUR DE Me ESTAYS

VENTE
de BIENS de MINEURS

Il sera procédé le **Premier Août 1893**, *à neuf heures du matin, à l'audience des Criées du Tribunal Civil de Première Instance de Sisteron, au Palais de Justice à Sisteron et devant M. GIRARD, juge-commis, à la vente, aux Enchères Publiques des Immeubles suivants, situés sur les terroirs des Communes de* **La Motte-du-Caire** *et de* **Melve**, *les dits immeubles étant pour partie indivis entre les enfants mineurs du sieur Victor Clément, en son vivant propriétaire cultivateur, domicilié demeurant à* **La Motte-du-Caire**, *et le sieur Joseph Clément, propriétaire demeurant à* **La Motte-du-Caire** ; *le surplus appartenant en propre aux mineurs.*

I· IMMEUBLES

indivis entre les mineurs et le sieur Joseph Clément, majeur.

PREMIER LOT

Ces immeubles consistent en un vaste domaine sous le nom de Domaine de Fomberge, appartenant depuis longtemps au sieur Joseph Clément père, qui en a donné le quart à son fils Victor par le contrat de mariage de celui-ci.

Dans ce lot est compris tout le domaine de Fomberge sis à Melve et La Motte, avec ses attenances et dépendances, tel qu'il est spécifié et désigné : en l'acte de donation du 15 décembre 1889 reçu par Me Cougourdan, notaire, et en l'acte de partage du 16 décembre 1887, même notaire, enregistré, comprenant notamment les numéros 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 145, 148, 149, 150, 151, 155, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 83, 84, 85, 86, 114, 115, 116, 78.

Dans ce lot sont compris les capitaux vifs et morts de bestiaux et autres et tous immeubles par destination attachés à l'exploitation ou décrits au cahier des charges et dans l'inventaire dressé par Me MASSOT.

Mise à Prix : Quinze Mille francs. ci. . . . . 15.000 francs.

II. IMMEUBLES

propres aux mineurs.

DEUXIEME LOT

I. Divers immeubles sis à la Motte-du-Caire et Melve, appartenant au sieur Victor Clément pour les avoir acquis à la barre du Tribunal, du sieur Isnard Victor, cantonnier à Thèze, suivant jugement d'adjudication du 10 mai 1882, enregistré, consistant en :

Immeubles à Melve

1. Vague et labour, au lieu dit Nicolary, numéros 56 et 7, section A du plan, d'une contenance de 62 ares, 30 centiares, confrontant : du levant, Baude ; du couchant, Maurel et autres et Victor Clément.

2. Labour au lieu dit Pré de la Dame, numéro 8, section A du plan, d'une contenance de un hectare, 60 ares, confrontant : du levant, la rase; du midi, le chemin de la Motte ; du couchant, rase et Lieutard.

© VILLE DE SISTERON

3. MAISON d'HABITATION au lieu dit le Jonc et ses attenances, avec parcelles de terre formant enclos, numéros 1, 2, 3, 3 (bis), 4, 5, 7 (bis), 8 et 9, section B, confrontant : du levant et du couchant, chemin.

4· Vague et labour, au lieu dit la Gaillarde, Numéros 159, 160, 161, section B du plan, contenant 2 hectares 98 ares 10 centiares, et confrontant : du levant, Pierre Jourdan ; du midi, la rase ; et du couchant Aillaud.

5· Bois, Taillis, au lieu dit les Barrières, numéro 245, section B, confrontant, du levant : Mégy, du couchant : ravin.

6· Labour, au lieu dit le Jonc, numéro 57, section B, contenant 7 ares 77 centiares, confrontant, du levant : Jules Mégy, du nord et du sud, Antoine Andine.

Immeuble sis à la Motte

7· Vigne, au lieu dit les Bois de Maurel, avec Bastidon, numéros 330, 331, 332, section D du plan, confrontant, du levant : Ange, du midi : rase et du couchant : Veuve Rolland.

II — Labour arrosable, au quartier de Croués, commune de Melve, confinant au levant et au midi : Joseph Clément, et des autres cotés, Bienvenu Gras, acquis par Victor Clément, suivant procés-verbal d'adjudication reçu par Me Cougourdan, notaire à la Motte, du 21 Mars 1877, des sieurs Joseph Mégy et Félicien Touche.

III — Parcelles en nature de labour sises sur le terroir de la Motte, au quartier des Melves où de la cime de la Paye, numéro 147, section D du plan, confinant au levant et au midi, l'acquereur et son père, et des autres cotés les mêmes et Théus, acquises par Victor Clément de Prosper Donnet, suivant acte reçu par Me Cougourdan, notaire à la Motte-du-Caire. le 26 novembre 1879.

IV — Parcelle en nature de labour sise à Melve, au quartier de sallette, qui confine au levant : l'acquereur, rase entre, au midi chemin, au couchant chemin et Jules Baude, et au nord: Joseph Lieutard, acquise par Victor Clément de Victor Alphonse Chabrier, par acte recu par Me Cougourdan, le 13 Mars 1887, enregistré.

V — Parcelle en nature de labour sise à Melve, au quartier de Nicolari, confinant du nord et du levant : Victor Clément, acquise suivant acte d'échange reçu par Me Cougourdan, notaire à la Motte, le 11 juin 1882, avec Jules Baude à qui Victor Clément a remis en contre échange un immeuble provenant de l'adjudication Isnard, consistant en une parcelle de terre en nature de labour et vague sise à Melve au quartier de la Gaillarde, qui confine au levant : Baptiste Roubaud et Pierre Jourdan, au midi : Prasper Donnet, au couchant: Benjamin Aillaud, et au nord Ferdinand Blanc et qui dès lors n'est pas compris dans la vente actuelle.

Il est observé d'une manière générale 1· que le premier lot comprend tous les immeubles ayant appartenus au sieur Clément père seul et qui sont actuellement indivis entre lui et les fils de Victor Clément, sis à Melve et à la Motte, sans exception ni réserve et rien que ces immeubles, sans que les *Désignations* par numéros puissent préjudicier à la présente clause ; et 2· que dans le second lot son compris tous les immeubles personnels à Victor Clément et non indivis, situés sur le terroir de Melve et de la Motte sans exception ni réserve, et rien que tions par numéros puissent préjudices immeubles, sans que les désignacier à la présente clause.

La vente de ces immeubles, en ce qui concerne les mineurs, a été autorisée suivant délibération du conseil de famille des mineurs, prise à La Motte-du-Caire, le 23 février 1893, sous la présidence de M. le Juge de Paix de se canton, la dite délibération enregistrée et homologuée par jugement du Tribunal civil de première instance de Sisteron, en date du 7 mars 1893, enregistré, et par jugement du Tribunal civil de première instance de Sisteron, en date du 9 mai 1893, enregistré, en ce qui concerne le sieur Joseph Clément majeur susnommé.

La présente vente est poursuivie à la requête de Madame Clémence Alix Armand, sans profession, veuve de Monsieur Victor Louis Clément, la dite dame agissant en qualité de mère et tutrice légale de ses trois enfants mineurs, ayant pour avoué Me GASSIER, en présence du sieur Clément Edouard, boucher, domicilié et demeurant à La Motte-du-Caire, subrogé tuteur des mineurs.

Et du sieur Joseph Clément, propriétaire, domicilié et demeurant à La Motte-du-Caire, présent à la vente, ayant pour avoué Me BEINET.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe.

Pour renseignements, voir au greffe le cahier des charges, et s'adresser à Me GASSIER, avoué poursuivant la vente, ou à Me BEINET, avoué, présent à la vente.

Sisteron, le 13 juillet 1893.

L. GASSIER.

Dûment enregistré.

ETUDE

DE

Me ELIE CHARNIER,

avoué

à Sisteron Basses-Alpes.

VENTE

par

EXPROPRIATION

Il sera procédé **Le Mardi Huit Août** *prochain, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Sisteron, au Palais de Justice, à la vente aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, situés sur les communes de Volonne et de l'Escale, canton de Volonne arrondissement de Sisteron, (Basses - Alpes).*

1. Sur la Commune de VOLONNE.

PREMIER LOT

Propriété cultivable et arrosable, quartier de la Coste, confrontant : Maurel, Garcin, Fortuné, contenant environ cinq ares, quatre-vingt dix huit centiares, numéro 1224 de la section B. du plan.

Mise à prix : Vingt francs,
ci. . . . . 20 francs.

DEUXIEME LOT

Propriété complantée d'oliviers, quartier de la Croix, confrontant, Audibert, la Durance et Mourenchon, contenant environ huit ares quatre-vingt-douze centiares, numéros 180p, 181 p, 182 p, de la section B.

Mise à prix : Dix francs,
ci. . . . . 10 francs.

TROISIEME LOT

Terre vague complantée de quelques oliviers, quartier du Baumas, confrontant : Depied, chemin, Audibert, contenant environ douze ares soixante-et-dix centiares, numéros 379 et 380 section B.

Mise á prix : Cinq francs,
ci. . . . . 5 francs.

QUATRIÉME LOT

Terre vague au quartier de Saint-Martin, confrontant : Galli, Jaume et Mégy, contenant quatorze ares, seize centiares, numéros 1001 et 1002, de la section B.

Mise á prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs.

CINQUIÈME LOT

Terre arrosable plantée en vignes, quartier du Courcousson, confrontant: canal, Feraud et Gallissian, contenant treize ares, soixante-et-quatorze centiares, numéro 692 de la section B.

Mise á prix : Quarante francs,
ci . . . . . 40 francs.

SIXIÉME LOT

Propriété arrosable avec cordon de vigne, au quartier des Savin, confrontant : chemin, Chansaud et Esclangon, contenant six ares, soixante centiares, numéro 802 de la section A.

Mise à prix : Vingt francs,
ci. . . . . 20 francs.

SEPTIÉME LOT

Bois au quartier du Tourond ou Fouteret, contenant soixante - huit, ares, huit centiares, confrontant : Mégy, Audibert, et Maurel, numéro 74, de la section C.

Mise à prix: Un franc,
ci . . . . . 1 franc.

HUITIÉME LOT

Maison au village de Volonne, composée de rez-de-Chaussée, premier étage et galetas, confrontant : la rue, Julien et Barin, ayant un sol de un are, trente-huit centiares, numéros 411, 414 et 417 de la section C.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs.

NEUVIÉME LOT

Ecurie au village de Volonne, confrontant : Bézaudun, rue et chemin, ayant un sol de cinquante centiares, numéro 591 de la section C.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs.

2· Sur la Commune de l'ESCALE

DIXIÉME LOT

Labour au quartier de Plantayes, confrontant : Clément, Perraches et Mouranchon, contenant vingt - six ares, soixante - deux centiares, numéros 60 p. et 61 p. de la section B.

Mise à prix : Dix francs,
ci. . . . . 10 francs.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête de MM. Eugène Chauvet, directeur de l'enregistrement, en retraite, demeurant et domicilié á Grenoble ; Adrien-Auguste Rivas, propriétaire, demeurant et domicilié à Ribiers ; Honoré Imbert, propriétaire, demeurant et domicilié à Ribiers ; Alphonse Andrioly, ancien avoué, demeurant et domicilié à Gap ; tous ayant pour avoué Me Elie Charnier.

Contre Pierre Euphosisin Mourenchon, et Euphrosine Désiré Davin, mariés, propriétaires et menuisiers, demeurant et domiciliés ensemble á Volonne.

Suivant procés-verbal de Etienne, huissier à Volonne, en date du vingt décembre mil huit cent quatre-vingt douze, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le vingt-neuf du même mois de décembre, vol. 40, n° 14.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Elie Charnier, avoué á Sisteron, constitué pour les créanciers poursuivants.

Pour extrait,

ELIE CHARNIER.

Enregistré à Sisteron, le
mil huit cent quatre-vingt, treize. Folio, . Case . Reçu un franc quatre - vingt - huit centimes-décimes compris.

RIVIÈRE.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac de rhumatismes et de hernies, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à grenoble, qui répondra gratis et franco par courier et enverra les indications demandées.

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDEMIES

Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION

en visitant vos amis atteints de maladies infectieuses :

LAVEZ-VOUS

avec le

SAVON AU GOUDRON

DE BARBIER

Prix : 0.40, 0.75 & 1.20.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à la Coste composée de trois pièces.

S'adresser à M. REBATTU fils ainé, ou au bureau du Journal.

AVIS

M. HENRI ESTUBLIER Négociant à Sisteron (Faubourg la Baume), avise sa clientèle, que jusqu'à la fin Septembre seulement ses magasins ne seront ouvert que le samedi, dimanche et jour de foires.

Le gérant : Aug. TURIN.

Pour teindre chez soi

SANS DIFFICULTÉ

Les bonnes ménagères emploient avec succès

LA KABILINE

PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE

Qui rend aux vieux Vêtements leur fraîcheur primitive.

40 CENTIMES LE PAQUET

Se vend partout chez MM. les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

CONTREFAÇONS

© VILLE DE SISTERON

Approuvés par la SOCIÉTÉ de MÉDECINE de FRANCE

CHEVEUX-GRIS-CHUTE des CHEVEUX

SUCCÈS GARANTI SEULS INOFFENSIFS

2f50 GRAND FLACON — 4fr. DOUBLE FLACON

CÉLÈBRE **SUBLIMIOR** DE HARRIS

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris, la couleur et l'éclat de la jeunesse. *Il ne poisse pas.* Le **SUBLIMIOR** arrête la *chute* des *cheveux* et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. *Une application tous les 15 jours suffit.* — **LE NIGER, 4 fr. 50.**

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

ENTREPOT GÉNAL À PARIS : **HARRIS, 13, r. de Trévise.** — *Notice fco sous pli fermé.*

En vente à Sisteron, chez M. JEAN ANTOINE, coiffeur-parfumeur aux Quatre-Coins.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI

Employez le **ROYAL WINDSOR**, ce produit par e cellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beau naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Ch veux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEU Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats ine pérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur l flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeu Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : **22, Rue de l'Échiquier, *PARIS***

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestatio

15 Centimes — *Chaque numéro de 16 pages grand in-4° sur trois colonnes avec nombreuses illustrations inédites, contient au moins 2,800 lignes de lecture.* — Tous les Jeudis.

Journal des Voyages

ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER

Publie le récit de toutes les **explorations célèbres**, écrit par les voyageurs eux mêmes :

BINGER • BONVALOT • BRAZZA • BROSSELARD-FAIDHERBE • CATAT COUDREAU • DYBOWSKI • FOA • MIZON - MONTEIL • TRIVIER, ETC.

RÉCRÉATIONS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES
PRIX NOMBREUX

Les Souscriptions du *Ministère de l'Instruction publique* et les *Prix Montyon* obtenus par les ouvrages qui forment la Bibliothèque du *Journal des Voyages*, prouvent le soin scrupuleux qui préside à la publication des œuvres instructives et attrayantes, de **Miss Maud Gonne, MM. Amèro, Boussenard, Brown, Ch. Canivet, Cortambert, Depping, Dillaye, W. de Fonvielle, Jacolliot, R. Jolly, Morans, E. Morcau, Neukomm, C. de Varigny**, etc.

C'EST LE VÉRITABLE LIVRE DE LA FAMILLE I TÉRESSANT TOUS LES AGES

Abonnement d'essai pendant un mois contre 60 centimes, envoyés : 8, Rue Saint-Joseph, Paris.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX.

Pour rendre aux **cheveux gris** ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant.

Le plus beau diadème de la nature est une opulente chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt: 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie Parfumerie, rue Porte de Provence

Manufacture des **POMPES BROQUET**
121, Rue Oberkampf, PARIS

PULVERISATEUR BROQUET
121, Rue Oberkampf, 121, PARIS
Pour le traitement des maladies de la Vigne et des Arbres fruitiers par le Sulfate de cuivre.
LE SEUL RECONNU PRATIQUE. *Demander le Catalogue spécial.*

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,

pour la peau et le teint.

Un liquide laiteux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève le hâle et les taches de rousseur ; il prévient et efface les rides.

Se trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'Articles de Toilette. Fabriques et Dépôts principaux : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et à New York

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR

CAUSE D'AGRANDISSEMENT

L'extension prise par la MANUFACTURE DE CHAPEAUX

H. DAUMAS ET Cie

a nécessité son transfert **Rue de Provence, à côté du Casino.**

Un outillage complet, une expérience incontestable acquise par une longue pratique, permet à la Maison

H. Daumas, Clément & Rippert

de livrer rapidement, *à bon marché et dans les meilleures conditions du fini*, les articles de sa fabrication : *Chapeaux souples et fantaisie, sur mesure et sur commande.*

SYLVAIN LAMBERT

Successeur d'Éloi Moyroud

SISTERON

ACHAT ET VENTE

De Tous Produits du Pays
De Vieux Meubles et Vieux Métaux

GIBIER ET VOLAILLE

Maison de Confiance ouverte tou l'année et se recommandant par loyauté de ses opérations.

POUR CALMER LA SOIF

Rien n'est plus utile, plus agréable, plus hygiénique que la boisson préparée avec le **SUCRE CASTILLAN**

Le flacon pour **100** litres de boisson, **1fr. 50** franco contre timbres ou mandat.

Prime *aux commandes de 3 flacons.*

Echantillon *gratuit en rappelant le nom de ce journal.*

J. SIMON 13, rue Grange Batelière **PARIS**

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ET ORGUES

Médaille d'Argent Exposition de Marseille 1890

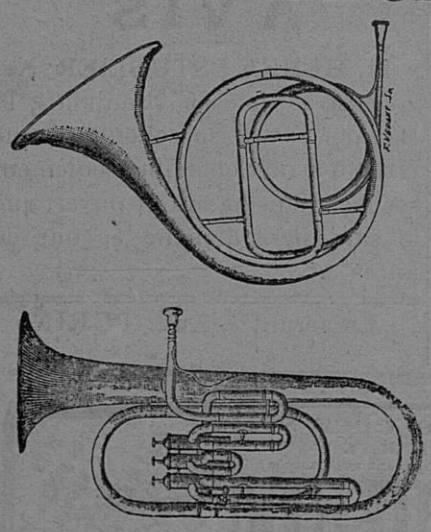

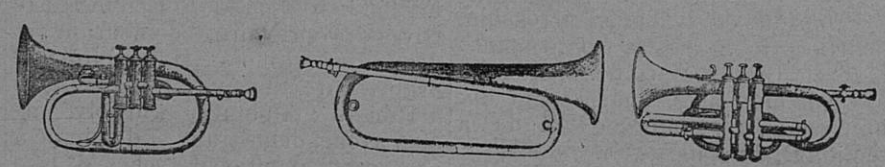

P. GATTERMANN ET FILS

Rue Tapis Vert, 16, 20, 22, MARSEILLE

Succurssale : **4, RUE d'AUBAGNE, 4.**

LOCATION. — ABONNEMENTS AUX ACCORDS DE PIANOS. — RÉPARATIONS

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON